

TV5 Québec Canada (ci-après le « Diffuseur ») est titulaire d'une licence de radiodiffusion octroyée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour ses chaînes TV5 et TV5 Unis qui sont soumises à certaines normes et exigences techniques. Le présent document constitue les normes techniques exigées par le Diffuseur pour la livraison des contenus destinés à l'exploitation des chaînes TV5 et TV5 Unis ainsi que pour ses plateformes numériques.

Table des matières

1.	Normes de fichiers pour la diffusion.....	4
1.1.	Format de diffusion	4
1.2.	Format et normes vidéo (SMPTE 274M)	4
1.3.	Format et normes audio selon ITU-R BS.1770	4
1.4.	Répartition des pistes audio.....	5
1.4.1.	Contenu avec vidéodescription	5
1.4.2.	Contenu sans vidéodescription	5
1.5.	Code temporel (TC) et amorce technique.....	6
1.5.1.	Code horaire	6
1.5.2.	Amorce technique	6
1.6.	Sous-titrage pour malentendants	6
1.6.1.	Fichier SCC.....	6
1.6.2.	Encodé dans la vidéo.....	6
1.6.3.	Règle de sous-titrage pour malentendants (STM)	6
2.	Règles destinées aux Productions Originales	7
2.1.	Règle pour le tournage.....	7
2.1.1.	Format de tournage.....	7
2.1.2.	Matériel de tournage vidéo utilisé	7
2.1.3.	Prise de son	7
2.2.	Règles de postproduction	8
2.2.1.	Format de montage.....	8
2.2.2.	Respect des normes vidéo.....	8
2.2.3.	Zone d'action et des titres	8
2.2.4.	Utilisation d'image inférieure à la résolution 1920x1080	8
2.2.5.	Règles de traduction	9
2.2.6.	Ouverture de production	10
2.2.7.	Générique de fermeture	11
2.2.8.	Bumper	11
2.2.9.	Insertion de pauses publicitaires.....	11
2.2.10.	Vidéodescription.....	12
2.2.11.	Export d'un fichier final de diffusion	12
2.3.	Génériques Créateurs en série	12
2.3.1.	Générique d'ouverture	12
2.3.2.	Générique de fermeture	12
3.	Nomenclature de fichier	13
3.1.	Pour la diffusion	13

3.2.	Pour le matériel promotionnel	13
3.2.1.	Promos saisonnières et épisodiques	13
3.2.2.	Photos.....	13
3.2.3.	Réseaux sociaux.....	14
3.3.	Pour les volets numériques.....	14
4.	Livraison du matériel.....	14
4.1.	Méthode de livraison	14
4.2.	Information de livraison	14
5.	Droit du diffuseur	15
5.1.	Droit de refus	15
5.2.	Droit de facturation supplémentaire	15
6.	Contacts.....	15

1. Normes de fichiers pour la diffusion

Ces normes techniques s'appliquent pour tout type de contenu destiné aux diffusions des chaînes TV5 et TV5 Unis.

1.1. Format de diffusion

Le codec de diffusion choisi par le Diffuseur est le XDCam HD422 1080i encapsulé en MXF.

1.2. Format et normes vidéo (SMPTE 274M)

Chaque programme ou épisode doit être encodé et remis en un fichier vidéo unique.

Conteneur :	MXF
Codec :	XDCam HD422 1080i60
Type de compression :	MPEG 2
Débit :	50 Mbit/s débit constant
Sous-échantillonnage de la chrominance :	4:2:2
Espace colorimétrique :	ITU-R BT.709
Taille de l'image :	1920 x 1080
Aspect ratio :	16/9 pixels carrés
Fréquence image :	29,97 im/s entrelacée, trame supérieure en premier
GOP ouvert/fermé	fermé

1.3. Format et normes audio selon ITU-R BS.1770

Format :	PCM
Fréquence d'échantillonnage :	48 KHz
Quantification :	24 bits
Débit :	1,2 Mbit/s débit constant
Nombre de canaux audio :	8 ou 10 canaux selon le contenu
Niveau de Sonie (Loudness) :	-24 LKFS +/- 2
Crête audio maximum :	-2 DBFS TP (True Peak)
Plage de niveau de sonie (LRA) :	Entre 5 Lu et 10 Lu

1.4. Répartition des pistes audio

Chaque piste audio doit être sur un canal séparé.

1.4.1. Contenu avec vidéodescription

10 canaux audio selon les 2 éventualités suivantes :

	Programme 5.1	Programme stéréo
Audio 1 :	Canal avant gauche	Canal mix stéréo gauche
Audio 2 :	Canal avant droit	Canal mix stéréo droit
Audio 3 :	Canal avant centre	(vide)
Audio 4 :	Canal basses fréquences	(vide)
Audio 5 :	Canal effet arrière gauche	(vide)
Audio 6 :	Canal effet arrière droit	(vide)
Audio 7 :	Canal vidéodescription gauche	Canal vidéodescription gauche
Audio 8 :	Canal vidéodescription droit	Canal vidéodescription droit
Audio 9 :	Canal mix stéréo gauche (Lt)*	Canal mix stéréo gauche
Audio 10 :	Canal mix stéréo droit (Rt)*	Canal mix stéréo droit

*Dans le cas d'un programme 5.1, les canaux stéréo 9-10 doivent être la résultante d'un downmix avec les deux canaux stéréo avant 1-2 et arrière 5-6 mixées ensemble (Left total et Right total).

1.4.2. Contenu sans vidéodescription

8 canaux audio selon les 2 éventualités suivantes :

	Programme 5.1	Programme stéréo
Audio 1 :	Canal avant gauche	Canal mix stéréo gauche
Audio 2 :	Canal avant droit	Canal mix stéréo droit
Audio 3 :	Canal avant centre	(vide)
Audio 4 :	Canal basses fréquences	(vide)
Audio 5 :	Canal effet arrière gauche	(vide)
Audio 6 :	Canal effet arrière droit	(vide)
Audio 7 :	Canal mix stéréo gauche (Lt)*	Canal mix stéréo gauche
Audio 8 :	Canal mix stéréo droit (Rt)*	Canal mix stéréo droit

*Dans le cas d'un programme 5.1, les canaux stéréo 7- 8 doivent être la résultante d'un downmix avec les deux canaux stéréo avant 1-2 et arrière 5-6 mixées ensemble (Left total et Right total).

Si le producteur ne peut fournir un programme audio 5.1, un programme stéréo sera accepté.

1.5. Code temporel (TC) et amorce technique

1.5.1. Code horaire

Le code temporel du début du fichier doit être 00:00:00;00 de type compensé (drop frame).

1.5.2. Amorce technique

IN	OUT	Vidéo	Audio
00:00:00;00	00:00:30;00	Barres couleurs	Identification des canaux audio
00:00:30;00	00:01:00;02	Barres couleurs	1000 hz
00:01:00;02	00:01:20;00	Identification du programme	Silence
00:01:20;00	00:01:28;00	Noir	Silence
00:01:28;00	00:01:28;01	Barres couleurs (1 image)	Bip de synchro
00:01:28;01	00:01:30;00	Noir	Silence
00:01:30;00	--:--:--:--	Programme vidéo	Programme audio

Durant les 30 premières secondes, chaque piste audio doit être identifié successivement de manière audible (ex : canal 1 avant gauche, puis canal 2 avant droit...).

L'identification du programme doit contenir les informations suivantes :

- Titre du programme
- Titre de l'épisode
- Durée du programme
- Nombre de pauses publicitaires
- Définition vidéo, fréquence image et type d'audio (ex : 1080i30, 5.1+stéréo)
- Allocation des pistes audio

1.6. Sous-titrage pour malentendants

1.6.1. Fichier SCC

Les fichiers de sous-titrage pour malentendants doivent être livrés sous forme d'un fichier SCC. Les paramètres d'export sont, pour le canal CC1 le français et pour le canal CC3 l'anglais.

1.6.2. Encodé dans la vidéo

Le fichier de sous-titrage pour malentendants peut également être encodé dans l'image vidéo à la ligne 21 selon la norme CEA-608 et dans le flux MPEG 2 pour le CEA-708.

1.6.3. Règle de sous-titrage pour malentendants (STM)

Type de programme	Règle de sous-titrage
Film – fiction – court-métrage	Pop-on 2 lignes
Documentaire – magazine – divertissement – journaux d'information	Roll-up 3 lignes

Dans le cas du pop-on, le sous-titrage changera en même temps que le changement de plan. Le code temporel du sous-titrage pour malentendants doit concorder avec celui de l'émission.

Nombre de caractères maximum par ligne :	32
Code temporel du premier sous-titre :	3 secondes après le début du programme
Durée minimale d'une cellule :	1,5 seconde
Durée minimale d'une cellule pop-on 2 lignes :	2 secondes (idéalement 3 secondes)
Nombre de lignes maximales pour STM décalé :	2 lignes pour le pop-on et le roll-up

*Dans tous les cas, les STM ne doivent pas, dans la mesure du possible, couvrir des visages, des sous-titres incrustés, des bandeaux d'informations. Dans ces derniers cas, il est possible de décaler en haut de l'image les STM.

2. Règles destinées aux Productions Originales

2.1. Règle pour le tournage

2.1.1. Format de tournage

Le tournage doit se réaliser dans un format égal ou supérieur à 1920x1080. Les formats de tournage supérieurs peuvent être utilisés pour permettre, par exemple, un recadrage de la scène ou un déplacement dans la scène.

La fréquence image souhaitée par le Diffuseur est le 29.97 i/s entrelacées Drop Frame, car c'est la fréquence utilisée pour le master final de diffusion. La fréquence image 24 i/s progressif est toutefois acceptée si toutes les règles de conversion de format vers le 29.97i DF sont respectées (Pulldown 3 :2). La production doit avoir conscience des artefacts qu'une telle conversion peut générer pendant le tournage sans quoi elle peut se faire refuser le master final de diffusion.

2.1.2. Matériel de tournage vidéo utilisé

Tout type de matériel de tournage est accepté si celui-ci est en mesure de produire au minimum le format décrit à 2.1.1. et dans un format HD422 10bits à 100Mb/s minimum. Ceci s'applique également à tout matériel de type GoPro et servant à des plans de drones.

2.1.3. Prise de son

La prise de son multicanal est préférée, la prise de son stéréo est toutefois acceptée. Le format audio doit être au minimum de type PCM 48Khz 24bits.

2.2. Règles de postproduction

2.2.1. Format de montage

Le montage doit être effectué dans la résolution de diffusion tout en gardant le format de tournage.

2.2.2. Respect des normes vidéo

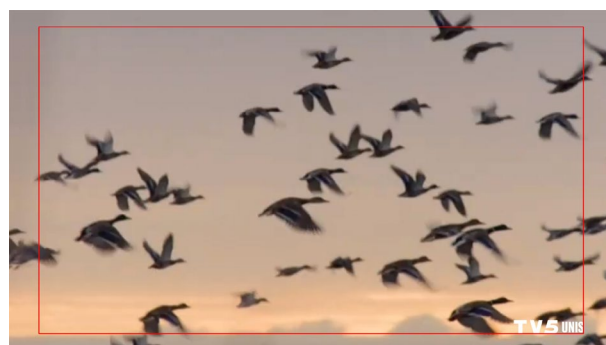
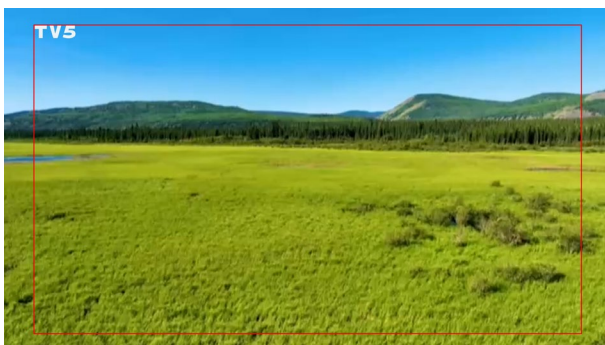
Le niveau de noir doit être de 30mV et au minimum 0V.

Le niveau de blanc doit être au maximum 700mV.

Dans le cas de tournage à plusieurs caméras et dans des conditions de lumière différentes, toutes séquences doivent être étalonnées afin d'obtenir une homogénéité entre les séquences.

2.2.3. Zone d'action et des titres

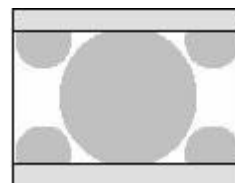
L'action principale et le titrage incrusté doivent être obligatoirement à l'intérieur d'une zone centrée de 90 % de la largeur et de la hauteur de l'image et tenir compte de l'emplacement des logos de chaîne comme illustré ci-dessous.



2.2.4. Utilisation d'image inférieure à la résolution 1920x1080

Toutes les images dont la résolution est inférieure à 1920x1080 sont interdites sauf dans le cas d'utilisation d'images d'archives dont le format d'origine est inférieur à la résolution 1920x1080. Dans ce cas, il est important de convertir l'image en respectant la distorsion géométrique.

Les séquences 4/3 doivent être insérées en gardant des bandes noires à droite et à gauche (Pillarbox) ou en supprimant les parties haute et basse de l'image pour remplir le format 16/9 (top-bottom crop).



Il est important de s'assurer que tout signal de sous-titrage EIA 608 est éliminé des lignes 21 et 284 des images SD avant la conversion de l'image.

Les séquences tournées en film (35mm ou autres) ou avec des méthodes numériques équivalentes au film doivent être insérées en conservant l'aspect original de l'image (LetterBox). Le mode Pan and Scan n'est pas accepté.

2.2.5. Règles de traduction

Dans les cas où plus de 15 % de la durée totale de l'épisode est en langue étrangère, le Producteur doit privilégier la surimpression vocale plutôt que les sous-titres traduits.

Règle de surimpression vocale :

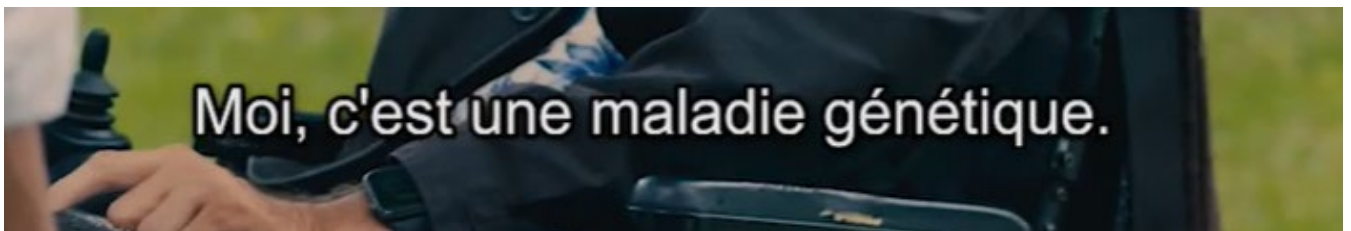
La surimpression vocale consiste en un doublage sonore en français de la langue originale. Elle doit recouvrir la bande sonore d'origine sans toutefois l'effacer complètement, afin que la version originale reste perceptible.

La traduction doit être claire, fluide et parfaitement compréhensible.

Les transitions entre la version originale et la version doublée doivent être progressives, réalisées au moyen de fondus audio afin d'assurer une écoute harmonieuse.

Règle de sous-titrage incrusté :

Le sous-titrage incrusté doit être positionné en bas de l'image, à l'intérieur de la zone de titrage couvrant 90 % de l'image. Il doit être de deux lignes superposées au plus. Le sous-titrage peut être placé en haut de l'image sur une ligne maximum dans les cas où il devait cacher des informations importantes s'il était placé en bas, comme par exemple, un bandeau ou la bouche d'une personne. La fonte utilisée doit être de type Arial blanc 54 pixels avec une bordure noire de 5 pixels.



Deux lignes sont parfois plus faciles à lire qu'une longue ligne. Lors d'un changement de ligne, il ne faut pas laisser d'article en fin de ligne. Garder une logique dans le découpage, comme par exemple :

~~*On n'ouvre pas une enquête pour un bouquet de fleurs.*~~

~~*On n'ouvre pas une enquête pour un bouquet de fleurs.*~~

On n'ouvre pas une enquête pour un bouquet de fleurs.

La durée d'affichage des sous-titres doit correspondre à une lecture normale. Les sous-titres ne doivent pas chevaucher deux plans différents, les changements de sous-titres se font au changement de plan.

2.2.6. Ouverture de production

A) Panneau d'ouverture

Les producteurs devront positionner en tout début de programme un panneau animé de 5 secondes fourni par TV5.



B) Générique d'ouverture

Le générique d'ouverture doit faire entre 15 et 20 secondes.

2.2.7. Générique de fermeture

Le générique de fermeture doit durer entre 40 et 45 secondes. De plus, le générique de fin doit être un bloc séparé à la fin de l'émission et ne pas être intégré au contenu de l'émission.

Le Producteur s'engage à ce que la mention « Produit avec la collaboration de TV5 ou de TV5 Unis » apparaisse au générique de fermeture de chaque épisode, accompagnée du logo de TV5 ou TV5 Unis (utilisé avec transparence).

De plus, les noms et titres des responsables du Diffuseur régissant la production devront apparaître au générique de fin, soit :

Équipe contenus TV5 ou TV5 Unis

Jérôme Hellio, Directeur des contenus

XXX, Chef des contenus

Joannie Rollin, Coordinatrice principale aux contenus

Ou, au féminin :

Équipe contenus TV5 ou TV5 Unis

Jérôme Hellio, Directeur des contenus

XXX, Cheffe des contenus

Joannie Rollin, Coordinatrice principale aux contenus

(Ou toute personne qui pourrait éventuellement les remplacer au nom du Diffuseur.)

Le générique est soumis à l'approbation du Diffuseur.

2.2.8. Bumper

Le « bumper » est une séquence visuelle et sonore qui identifie l'émission pour aller à la pause et revenir de la pause.

La durée du bumper doit être de 5 secondes si c'est un segment animé et de 3 secondes si c'est une image fixe.

Le son utilisé pour l'illustration sonore du bumper peut être un rappel de la musique du générique d'ouverture ou tout autre choix sonore à la discrétion du producteur.

Les bumpers doivent être intégrés au programme et font partie du calcul de la durée du programme.

2.2.9. Insertion de pauses publicitaires

L'insertion de noirs dans le programme entre deux bumpers, tel que précisé dans le découpage, détermine l'endroit où seront insérées les pauses publicitaires.

2.2.10. Vidéodescription

Lorsque requis par le Diffuseur, le Producteur doit accompagner de description sonore tous les éléments-clés des émissions canadiennes. Aux fins de cette condition de licence, la « description sonore » consiste en la lecture à haute voix par un narrateur des informations textuelles et graphiques clés apparaissant à l'écran.

2.2.11. Export d'un fichier final de diffusion

L'export d'un fichier final pour la diffusion doit être fait en respectant les normes énumérées à l'article 1.

2.3. Génériques Créateurs en série

2.3.1. Générique d'ouverture

Le générique d'ouverture doit inclure un panneau animé TV5 Unis suivi de la signature animée de Créateurs en série, en début de chaque épisode.

2.3.2. Générique de fermeture

Les noms et titres des responsables du Diffuseur régissant la production devront apparaître au générique de fin, soit :

Équipe Créateurs en série

Jérôme Hellio, Directeur des contenus

Véronique Légaré, Cheffe des contenus

Joannie Rollin, Coordonnatrice principale aux contenus

Produit avec la participation financière de
Créateurs en série (logo statique)

(ou toute personne qui pourrait éventuellement les remplacer au nom du Diffuseur.)

Les Parties conviennent que le Producteur ne pourra en aucun cas supprimer, modifier ou autrement altérer la visibilité de Créateurs en série dans la Série, à moins d'obtenir au préalable la permission écrite du Diffuseur.

Le générique est soumis à l'approbation du Diffuseur.

3. Nomenclature de fichier

Le titre d'un fichier numérique ne doit contenir ni accents ni caractères spéciaux, mais doit contenir une majuscule à chaque mot.

3.1. Pour la diffusion

Pour les programmes uniques :

TitreProgramme_Format.mxf
Ex. : ChacunSonPiano_1080i5994.mxf

Pour les séries :

TitreSérie_NumSaisonNumEpisode_TitreEpisode_Format.mxf
Ex. : HabiterLeMonde_S01EP02_Perou_1080i5994.mxf

3.2. Pour le matériel promotionnel

3.2.1. Promos saisonnières et épisodiques

TitreSerie_NumSaison_Saisonnier_Format.mxf
Ex. : LaBelleVie_S02_Saisonnier_25sec.mxf

TitreSerie_NumSaison_Episodique_Format_TitreDeLEpisode.mxf
Ex. : LaBelleVie_S02_Episodique_ErmitteModerne.mxf

3.2.2. Photos

Pour les images série :

TitreSerie_NumSaison_ImagesSerieNum.jpg
Ex. : LesFermiers_S02_ImageSerie.jpg

Pour les images épisodiques :

TitreSerie_NumSaison_TitreEpisodeNum.jpg
Ex. : TenirSalon_S01_Clemarthe01.jpg

Pour les images d'animateur :

TitreSerie_NumSaison_NomDeLanimateurNum.jpg
Ex. : CaFaitLaJob_S01_LucLeblanc02.jpg

Pour les séries de fiction :

TitreSerie_NumSaison_NomdespersonnagesNum.jpg

Ex. : Jenny_S03_EmilieBierre01.jpg

3.2.3. Réseaux sociaux

RS_TitreSerie_NumSaison_TitreEpisode.mp4

Ex. : RS_AFondDeTrain_S04_London.mp4

3.3. Pour les volets numériques

VN_TitreSerie_NumSaison_TitreCapsule.mxf

Ex. : VN_ExpeditionKayak_S02_Top3LesSoupersMemorables.mxf

4. Livraison du matériel

4.1. Méthode de livraison

Les émissions en format MXF et tout autre matériel associé peuvent être livrés par transfert FTP via <https://aspera.tv5.ca> (un plugin à installer sera demandé).

Il est également possible de faire livrer un disque dur à l'adresse du Diffuseur.

Les noms des fichiers doivent respecter les règles de nomenclature de l'article 3.

4.2. Information de livraison

Vous devez spécifier dans le message :

- Le titre de la production
- La nature du contenu (par ex. : websérie et titre de la websérie)
- Le nom du Chef des contenus responsable chez TV5 Québec Canada

(Si le champ de message n'apparaît pas, cliquez sur les paramètres en haut à droite et cochez « Ajouter un message ».)

5. Droit du diffuseur

5.1. Droit de refus

Le Diffuseur se réserve le droit de refuser toute production ne répondant pas aux normes techniques décrites dans ce document.

5.2. Droit de facturation supplémentaire

Si pour une raison quelconque, le Producteur doit livrer une copie de diffusion de remplacement, il devra dans un premier temps en informer le Chef des contenus, et le Diffuseur se réserve le droit de lui charger des frais de 200,00 \$.

6. Contacts

Pour toutes questions relatives à ces normes techniques, veuillez vous adresser à l'adresse suivante :

normestechiques@tv5.ca